

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

(à compléter et à renvoyer au siège social)

ASSOCIATION NATIONALE DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE DIPLÔMÉS D'ÉTAT

Siège social : 22, chemin de Camalet - 64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ assoanap@gmail.com

www.asso-anap.net

La cotisation pour 2018 est de 30€ minimum.

Chèque l'ordre de : Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture

site

Si vous adhérez pour la première fois, veuillez joindre une photocopie de votre diplôme d'auxiliaire de puériculture.

J'adhère à l'ANAP (jusqu'à la fin de l'année en cours, renouvelable chaque année au mois de janvier).

o Mme o Mlle o M.

Êtes-vous déjà adhérent(e) ?

NOM :

o OUI o NON

Prénom :

Si oui, numéro d'adhésion :

ADRESSE :

Si non, joindre impérativement la copie de votre diplôme d'auxiliaire de puériculture.

.....

Règlement de la cotisation

.....

N° du chèque :

CODE POSTAL :

Titulaire du compte :

VILLE :

Tél :

BANQUE :

E-mail :

LIEU DE TRAVAIL :

MONTANT :

ADRESSE :

Fait le :

.....

Signature

.....

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

POURQUOI ADHÉRER ?

Pour renforcer son rôle de porte-parole et de défenseur de notre profession, l'Association a besoin de votre soutien pour accroître sa représentativité et affirmer sa position vis-à-vis des institutions de l'État.

En adhérant chaque année, vous pouvez participer aux journées de formation. Vous recevez les journaux trimestriels et le supplément congrès.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour devenir membre de l'ANAP, il faut être titulaire des certificat ou diplôme d'auxiliaire de puériculture (CAFAP, DPAP, DEAP) dont une photocopie est obligatoire pour l'enregistrement de la première adhésion. La cotisation annuelle est de 30€.

En retour, vous recevrez une carte d'adhésion, tenant lieu de justificatif de paiement.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.asso-anap.net et sur la page facebook de l'association.

